



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 8 avril 2009 — N° 17

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Maltais (Taschereau) propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle les articles 61 et 62 de la *Loi sur l'Assemblée nationale* ainsi que le libellé de la prestation de serment des membres du Conseil des ministres, qu'elle exige du premier ministre qu'il fasse respecter ses propres directives concernant les conflits d'intérêts, qu'elle affirme solennellement qu'un membre du Conseil des ministres ne doit pas être lié à un autre employeur lors de l'exercice de sa charge et qu'elle réclame la nomination, dans les meilleurs délais, d'un commissaire à l'éthique indépendant.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 11 minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; le reste du temps sera réparti entre les groupes parlementaires, qui disposeront d'une enveloppe de temps correspondant à la proportion des sièges qu'ils détiennent respectivement à l'Assemblée; le temps non utilisé par un groupe sera transféré aux deux autres groupes, selon la proportion des sièges qu'ils détiennent; et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Suit le débat sur la motion de Mme Maltais (Taschereau).

8 avril 2009

À la fin de son intervention, M. Gautrin (Verdun) propose l'amendement suivant :

QUE la motion de la députée de Taschereau soit amendée de la manière suivante : À la quatrième ligne, remplacer « exige du » par les mots « demande au »; à la quatrième ligne, remplacer « fasse respecter » par les mots « continue d'exiger le respect de »; à la septième ligne, remplacer les mots « être lié à » par les mots « occuper un emploi pour lequel il reçoit une rémunération d' »; à la septième ligne remplacer les mots « lors de » par le mot « durant »; à la huitième ligne, enlever les mots « dans les meilleurs délais »; et ajouter à la fin de la dernière ligne les mots « au terme de l'adoption par l'Assemblée d'un Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée tel que proposé par le leader du gouvernement dans le cadre de discussions sur la réforme parlementaire ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit :

QUE l'Assemblée nationale rappelle les articles 61 et 62 de la *Loi sur l'Assemblée nationale* ainsi que le libellé de la prestation de serment des membres du Conseil des ministres, qu'elle demande au premier ministre qu'il continue d'exiger le respect de ses propres directives concernant les conflits d'intérêts, qu'elle affirme solennellement qu'un membre du Conseil des ministres ne doit pas occuper un emploi pour lequel il reçoit une rémunération d'un autre employeur durant l'exercice de sa charge et qu'elle réclame la nomination d'un commissaire à l'éthique indépendant au terme de l'adoption par l'Assemblée d'un Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée tel que proposé par le leader du gouvernement dans le cadre de discussions sur la réforme parlementaire.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Maltais (Taschereau) et sur la motion d'amendement de M. Gautrin (Verdun), sous réserve de la recevabilité de cette dernière, que M. Chagnon, deuxième vice-président, prend en délibéré.

À la fin de son intervention, M. Deltell (Chauveau) propose :

8 avril 2009

QUE l'amendement du député de Verdun soit sous-amendé par l'ajout, après les mots « au terme de l'adoption » des mots « d'ici le 19 décembre 2009 ».

La motion, telle qu'amendée et sous-amendée, se lirait comme suit :

QUE l'Assemblée nationale rappelle les articles 61 et 62 de la *Loi sur l'Assemblée nationale* ainsi que le libellé de la prestation de serment des membres du Conseil des ministres, qu'elle demande au premier ministre qu'il continue d'exiger le respect de ses propres directives concernant les conflits d'intérêts, qu'elle affirme solennellement qu'un membre du Conseil des ministres ne doit pas occuper un emploi pour lequel il reçoit une rémunération d'un autre employeur durant l'exercice de sa charge et qu'elle réclame la nomination d'un commissaire à l'éthique indépendant au terme de l'adoption par l'Assemblée d'un Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée tel que proposé par le leader du gouvernement dans le cadre de discussions sur la réforme parlementaire.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Maltais (Taschereau), sur la motion d'amendement de M. Gauthrin (Verdun), et sur la motion de sous-amendement de M. Deltell (Chauveau), sous réserve de la recevabilité de cette dernière, que M. Chagnon, deuxième vice-président, prend en délibéré.

M. Chagnon, deuxième vice-président, rend la décision suivante quant à la recevabilité de la motion d'amendement de M. Gauthrin (Verdun) :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion d'amendement est irrecevable, puisqu'elle constitue un changement important qui écarte un des principes de la motion principale. Le principe en cause est qu'un membre du Conseil des ministres ne doit pas être lié à un autre employeur, alors que la motion d'amendement prévoit qu'un membre du Conseil des ministres ne doit pas occuper un emploi pour lequel il reçoit une rémunération. Si la motion d'amendement était adoptée, elle rendrait toujours possible un lien d'emploi alors que la motion principale l'interdit.

Par ailleurs, la présidence n'a pas à apprécier l'opportunité de cesser tout lien d'emploi avec un ancien employeur. Elle doit s'en tenir au texte de la motion proposée.

8 avril 2009

Enfin, puisque la motion d'amendement est irrecevable, la présidence n'a pas à se prononcer sur la motion de sous-amendement.

Le débat se poursuit sur la motion de Mme Maltais (Taschereau).

Le débat terminé, la motion de Mme Maltais (Taschereau) est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 11 h 57, à la demande de M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Boulet, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 5 Loi modifiant la Loi concernant les services de transport par taxi

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 5.

8 avril 2009

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 193 Loi modifiant la Loi sur les transports

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 193.

Dépôts de documents

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le décret n° 258-2009 concernant l'entrée en vigueur de la Convention complémentaire no 19 à la Convention de la Baie James et du Nord québécois;
(Dépôt n° 166-20090408)

L'Entente modifiant l'Entente sur la prestation des services policiers entre l'Administration régionale Kativik, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, et le gouvernement du Québec;
(Dépôt n° 167-20090408)

L'Entente sur le financement complémentaire pour la prestation des services policiers entre l'Administration régionale Kativik et le gouvernement du Québec;
(Dépôt n° 168-20090408)

L'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Uashat Maliotenam, pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2014;
(Dépôt n° 169-20090408)

L'Entente modifiant l'Entente sur la prestation des services policiers entre le Conseil Mohawk de Kahnawake et le gouvernement du Québec;
(Dépôt n° 170-20090408)

L'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh, pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010;
(Dépôt n° 171-20090408)

L'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon, pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2011.
(Dépôt n° 172-20090408)

8 avril 2009

M. Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Le rapport annuel d'Hydro-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008.

(Dépôt n° 173-20090408)

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport d'appréciation de la performance du système de santé et de services sociaux 2009 du Commissaire à la santé et au bien-être.

(Dépôt n° 174-20090408)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 8 avril 2008, que lui a adressée Mme Monique Jérôme-Forget, députée de Marguerite-Bourgeoys, l'informant de sa démission à titre de députée de cette circonscription.

(Dépôt n° 175-20090408)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dépose :

Copie de lettres, en date du 7 février 2008, adressées à M. Claude Léger, directeur général de la Ville de Montréal, Mme Colette Fraser, greffière adjointe par intérim de la Ville de Montréal, et Mme Noushig Eloyan, chef de l'opposition officielle à la Ville de Montréal, par M. Jean-Paul Beaulieu, sous-ministre des Affaires municipales et des Régions, concernant l'octroi d'un contrat au consortium Génieau.

(Dépôt n° 176-20090408)

8 avril 2009

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion proposée par Mme Maltais (Taschereau) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale rappelle les articles 61 et 62 de la *Loi sur l'Assemblée nationale* ainsi que le libellé de la prestation de serment des membres du Conseil des ministres, qu'elle exige du premier ministre qu'il fasse respecter ses propres directives concernant les conflits d'intérêts, qu'elle affirme solennellement qu'un membre du Conseil des ministres ne doit pas être lié à un autre employeur lors de l'exercice de sa charge et qu'elle réclame la nomination, dans les meilleurs délais, d'un commissaire à l'éthique indépendant.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 24 en annexe)

Pour : **51** Contre : **62** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, M. Charest, premier ministre, Mme Roy (Lotbinière), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne les dix années de vie politique de madame Monique Jérôme-Forget, qu'elle salue le temps consacré au service des citoyennes et citoyens de Marguerite-Bourgeoy par cette femme de tête et qu'elle note particulièrement le fait que cette dernière ait contribué à l'ouverture de la voie aux femmes à des postes politiques importants.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

8 avril 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 7, Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Drainville (Marie-Victorin), M. Caire (La Peltrie), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de la sensibilisation à la maladie de Parkinson et la Journée mondiale de la maladie de Parkinson qui aura lieu le 11 avril prochain;

QUE soit reconnu l'apport de tous ceux et celles qui travaillent au mieux-être des gens atteints de cette maladie et leur famille.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Rathé (Blainville), M. Bonnardel (Shefford), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

8 avril 2009

QUE l'Assemblée nationale rende hommage aux organisations lauréates des Grands Prix québécois de la qualité, qui ont été remis le 24 octobre 2008, soit : la filiale montréalaise de Johnson & Johnson inc., l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, les Centres relation client de la Banque Nationale du Canada, la Caisse populaire Desjardins de Farnham, Teknika HBA, le Groupe Lacasse et le Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Deltell (Chauveau), M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Simard (Richelieu), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'élection de monsieur Adam Atlas à la présidence du Congrès juif québécois;

QU'elle reconnaisse également, par le changement de nom de l'organisme, une volonté de marquer son appartenance à la nation québécoise et sa volonté de participer pleinement à son développement.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Bédard (Chicoutimi), M. Simard, ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

8 avril 2009

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le 20^e anniversaire de la Caserne de jouets Saguenay et reconnaisse le dévouement de monsieur Mario Gagnon, président et fondateur, et le travail des nombreux bénévoles qui, par leur implication, ont apporté du bonheur à plus de 50 000 enfants au fil des ans; environ 10 000 jouets sont distribués à chaque année aux familles défavorisées, immigrantes, sinistrées et aux enfants hospitalisés du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Beauchamp, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale;
- la Commission des finances publiques, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route.

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission des affaires sociales se réunira afin de poursuivre les auditions publiques sur le phénomène de l'itinérance;
- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de procéder à l'organisation de ses travaux;
- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail afin de statuer sur un mandat d'initiative concernant le décrochage scolaire.

8 avril 2009

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose que le principe du projet de loi n° 27, Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 27 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 27 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

Mme Weil, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur le ministère de la Justice, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 20 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 20 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

8 avril 2009

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, propose que le principe du projet de loi n° 10, Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 10 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 10 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 9 avril 2009, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 33, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 9 avril 2009, à 10 heures.

Le Président

YVON VALLIÈRES

8 avril 2009

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Maltais (Taschereau) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, concernant la nomination d'un commissaire à l'éthique indépendant :

(Vote n° 24)

POUR - 51

Aussant	Curzi	Lemay	Richard
Beaudoin	Deltell	Malavoy	<i>[Duplessis]</i>
<i>[Mirabel]</i>	Doyer	Maltais	Richard
Bédard	Drainville	Marois	<i>[Marguerite-D'Youville]</i>
Bergeron	Dufour	McKay	Robert
Bérubé	Gaudreault	Pagé	Simard
Blanchet	<i>[Jonquière]</i>	Pelletier	<i>[Richelieu]</i>
Bonnardel	Gauvreau	<i>[Rimouski]</i>	St-Arnaud
Bouchard	Girard	Pelletier	Traversy
Boucher	Hivon	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	Tremblay
Caire	Khadir	Picard	Trottier
Champagne	Kotto	Pinard	Turcotte
Charette	Leclair	Poirier	Villeneuve
Cloutier	Legault	Ratthé	
Cousineau	Léger	Rebello	

CONTRE - 62

Arcand	Charest	James	Paradis
Auclair	Charlebois	Kelley	Pigeon
Bachand	Chevarie	L'Écuyer	Reid
<i>[Outremont]</i>	Corbeil	Lehouillier	Rotiroti
Bachand	Courchesne	Lessard	Simard
<i>[Arthabaska]</i>	Diamond	MacMillan	<i>[Dubuc]</i>
Beauchamp	Drolet	Mamelonet	Sklavounos
Béchar	Dubourg	Marcoux	St-Amand
Bergman	Dupuis	Marsan	St-Pierre
Bernard	Dutil	Matte	Thériault
Bernier	Gagnon-Tremblay	Ménard	Tomassi
Billette	Gaudreault	Moreau	Vallée
Blais	<i>[Hull]</i>	Morin	Vien
Bolduc	Gautrin	Normandeau	Weil
Boulet	Gonthier	Ouellette	Whissell
Carrière	Hamad	Ouimet	
Charbonneau	Huot	Paquet	